

Délibération n° 2022-04-07/13

Objet : Convention cadre de mécénat en vue de la réalisation d'une statue représentant un taureau camarguais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 07 AVRIL 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi sept avril, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 1^{er} avril 2022, s'est réuni à 19h00, à titre exceptionnel et après information au Préfet salle Yves Abric, place Fanfonne Guillierme, dans le respect des règles de sécurité sanitaire et de distanciation sociale nécessaires à la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

La séance s'est déroulée avec un nombre limité de personnes dans le public (10 maximum) et a été retransmise en direct par voie électronique, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 3

Secrétaire de séance : Laurie BELTRA

Présents : Jean-Pierre RICO

Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET
Françoise BERTOUY - Patricia NIVASSE - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc
LÉÏENDECKERS - Francine BOYER - Pascale MARCHAL - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR - Romain
CASAS-MATEU - Laurie BELTRA - Philippe CATTIN-VIDAL - Véronique CHIREUX - Laurent CHAMARD-
BOIS - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST - Bernadette CONTE-ARRANZ

**Absents représentés : Colette MORETEAU *pouvoir* à Françoise BERTOUY- Brigitte RODRIGUEZ
pouvoir à Francine BOYER - Julien RODIER *pouvoir* à Françoise BERTOUY**

Absents excusés : Christiane PISTRE- Patrick PASQUIER

Le quorum étant atteint, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prolongeant le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur le Maire rapporte :

Le projet d'installation à l'entrée de la commune de Pérols d'une statue représentant un taureau camarguais va être soutenu par des mécènes.

Il convient d'établir une convention cadre de mécénat qui sera complétée et signée avec chacun des mécènes.

Il est à noter que les mécènes pourront effectuer leur versement :

- soit en une seule fois,
- soit 50% à la signature de la convention de mécénat et le solde à la réception des travaux.

La convention cadre sera adaptée selon les modalités de versement choisies par le mécène.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention cadre entre la commune et des mécènes, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autoriser et mandater Monsieur le Maire pour leur signature ainsi que toute pièce y afférant.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération par 21 voix.

Pour : 21

Contre : 6 (L. Taton - C. Sarochar - C. Prost - P. Cattin-Vidal - V. Chireux - L. Chamard-Bois)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols,
pour extrait conforme le 07 avril 2022

Le Maire

Jean-Pierre RICO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, affichage ou notification.